



## où commence le harcèlement moral?

Par **mija sverige**, le **27/03/2012** à **12:54**

Je suis dans l'entreprise X depuis maintenant un an.

J'ai commencé par 6 mois de stage dans lesquels j'ai occupé des fonctions incluant des responsabilités (pour 320 euros par mois!!) . J'en étais toutefois contente surtout qu'il y avait de l'embauche à la clé, mais rien d'officiel "le service grossit on aura besoin d'embaucher très rapidement"me disait-on.

A l'issue de mon stage on m'a offert un CDD afin de terminer le projet Y. A l'issue de ce CDD1, j'avais quelques pistes d'emploi ailleurs mais on m'a proposé de rester sur le même poste tout en aidant des demi-journées sur d'autres tâches. j'ai acceptée, toujours dans l'optique de me voir attribuer presque naturellement un CDI.

A quelques semaines du début de mon nouveau contrat le directeur m'annonce qu'il ne s'agira pas du même poste, et qu'il n'y avait rien d'autre pour moi.

J'ai fait l'erreur d'accepter. Depuis ma vie au travail est un cauchemar. le directeur critique tout ce que je fais, me demande de faire des choses puis se dédit (et donc erreur de ma part) Rien n'est bien dans des tâches même "basiques" que j'effectue, dès que je donne une idée c'est mauvais, je n'ose plus parler en réunion, ni avec lui d'ailleurs.

Autres éléments dérangeants: les seules conversations qu'on a eue concernaient les problèmes que posaient un étudiant maghrébin et qui passe en conseil de discipline, ou autre problème posés par des partenaires ... égyptiens, qui ne sont pas disciplinés, pas sérieux etc. Je me comprenais pas pourquoi il me parlait de ça... car hors contexte.(mais je suis née dans un pays du maghreb).

Je passe ses commentaires type "on ne travaille pas comme ça, ici on est carrés" "ici on est pas à l'université" à chaque rencontre.

Il y a bien eu embauche dans le service mais il s'agit de la "copine de" avec qui le directeur s'entend très bien. Elle est en CDD jusqu'à septembre et comme par hasard c'est à partir de septembre qu'ils ont besoin d'embaucher à nouveau.Et ça sera elle.

C'est très injuste mais je l'accepte. Ce que je n'accepte pas c'est d'avoir une boule au ventre, le stress, la peur et que ça se répercute sur mon enfant qui est plus souvent malade (je vis seule avec elle). J'ai demandé à démissionner avant la fin de mon CDD mais est-ce bien intelligent? vais-je tenir jusqu'à fin avril? à qui demander conseil? merci par avance pour vos conseils.

Par **Lysias**, le **27/03/2012** à **15:04**

Bonjour.

Si j'ai bien compris, vous souhaitez savoir si vous devez démissionner de votre CDD avant

qu'il prenne fin?

Quelle est la durée de votre contrat?

Avez-vous déjà écrit à votre hiérarchie pour vous plaindre de votre situation?

Cordialement.

Par **mija sverige**, le **27/03/2012 à 15:44**

Bonjour, la durée initiale de mon contrat est du 9 janvier au 27 juillet 2012.

J'ai parlé de démission à mon directeur qui n'objecte absolument pas.

Je pourrais écrire à me hiérarchie pour informer de ma situation mais est-ce utile de faire ça ?  
est-ce que "ça se fait" ?

Et puis quelle hiérarchie? le directeur en question ou plus haut?

Je vous remercie vraiment pour votre réponse !

Bien Cordialement

Par **P.M.**, le **27/03/2012 à 17:40**

Bonjour,

De toute façon, c'est inutile de vous poser cette question puisque la démission d'un CDD n'existe pas et qu'il ne peut être rompu que par accord commun avec l'employeur et un avenant en raccourcissant le terme, pour embauche en CDI dans une autre entreprise avec un préavis maximum de 2 semaines ou faute grave de l'employeur qu'il resterait à prouver...